

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT de l'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Afférents au Conseil  
Communautaire : 82**

**RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

**En exercice : 82**

**Date de convocation : 12/02/2026**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° DE\_2026\_\_33**

**Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR  
DELEGATION**

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Gérard BARTHEZ a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Etaient présents : (52)**

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Bernard SUTRA (AURIAC), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Alain MAILHAC (BOUTENAC), Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Frédéric BERROCAL (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIÈRES), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIÈRES), René ORTEGA (LAGRASSE), Jean-Marie GALINIE (LANET), Claudine ASTRUC (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Thierry CAUMEIL (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Thierry DENARD (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Rémi PENAVALAIRE

(LEZIGNAN CORBIERES), YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU), Guy AUDEMARD D'ALANCON (MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Gérard PIOCH (MOUX), Gilles CASTY (ORNAISONS), Claire CHAOUAT (ORNAISONS), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), Emile DELPY (PARAZA), Alain COSTE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Redha MENNAD (SALZA), Nicole LOMBARD (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE)

**Etaient absents les représentants des Communes de : (18)**

Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIERE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTE), Suzanne ARNAUD (FERRALS LES CORBIERES), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES), Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-CORBIERES), Guy VIVES (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIERES), Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES), Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU), Isabelle FARGES (MASSAC), Jessica BOSCH (MONTJOI), Christelle HERMAND (MOUTHOMET), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

**Procurations : (12)**

Yvon LACOMBE (ALBIERES) à Philippe LACOMBE, Marcel REVERDY (CANET D'AUDE) à André HERNANDEZ, Didier CASATO (CASCATEL des CORBIERES) à Jean-Claude MONTLAUR, Mélinda BORNIA (DAVEJEAN) à Isabelle GEA-PERIS, Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE) à Serge LEPINE, William COMBES (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, Virginie JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Thierry CAUMEIL, Didier JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sabrina FITO, Marion FORATO (LEZIGNAN-CORBIERES) à Rémi PENAVALIRE, Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES) à Christine BENET, André CONTRERAS (QUINTILLAN) à Emile DELPY, Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS) à Alain COSTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L 2122-23, L2122-29 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 39/2020, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 55/2020, du 15 juillet 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 1 à 21) ;

VU la délibération n° 136/2020, du 14 octobre 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 22) ;

VU la délibération n° 90/2021, du 23 juin 2021, portant modification de la délégation d'attribution n°1 du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°123/21, du 15 septembre 2021, portant modification du champ de la 17ème délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

**Considérant** la liste des décisions suivantes :

N° décision	Intitulé de la décision	Date de signature du Président	Date du Visa Contrôle de légalité
DEC_2026_008	Convention de conseil et d'accompagnement juridiques avec CGCB avocats et associés quant à la procédure concernant la dégradation et l'occupation de l'AGV - 2 600€ maximum	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_009	Convention d'assistance DT/DICT Véolia	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_010	Convention d'assistance technique d'astreinte avec Véolia	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_011	Signature du devis pour la collecte des encombrants au porte-à-porte en 2026 sur le canton de Mouthoumet - zone 3 par l'ESAT les 3 Terroirs, moyennant un coût de service annuel de 6 393,60€	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_012	Signature du devis pour la collecte des encombrants au porte-à-porte en 2026 sur le canton de Mouthoumet - zone 1 par le Parchemin, moyennant un coût de service de 84€ par heure et par équipage plus 1,40€/km pour les frais de déplacement, plus 10,30€ de frais de repas par personne	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_013	Signature du devis pour la collecte des encombrants au porte-à-porte en 2026 sur le canton de Mouthoumet - zone 2 par MP2 Environnement, moyennant un coût de service de 84€ par heure et par équipage plus 1,40€/km pour les frais de déplacement, plus 10,30€ de frais de repas par personne	27/01/2026	27/01/2026
DEC_2026_014	Adhésion de la CCRLCM avec le SIST Narbonne - Prévention et santé au travail	28/01/2026	28/01/2028
DEC_2026_015	Adhésion de la CCRLCM à un groupement de commandes porté par le SYADEN pour l'acquisition de	03/02/2026	03/02/2026

	téléphones satellitaires		
DEC_2026_016	Choix du lieu de séance pour le conseil communautaire du 25 février 2026 – Espace Culturel des Corbières 11200 FERRALS les CORBIERES	17/02/2026	17/02/2026
DEC_2026_017	Signature d'un avenant en plus value de 3 091,00 € HT avec l'entreprise GILS SN pour le lot n°04 - Génie civil Déchèterie de St Laurent relatif aux travaux de restructuration du réseau des déchèteries de la CCRLCM portant ainsi le montant de 192 370,00 HT à 195 461,00 € HT	17/02/2026	17/02/2026
DEC_2026_018	Signarure d'un avenant en plus value de 2 825,00 € HT avec l'entreprise COLAS FRANCE pour le lot n°02 - VRD Déchèterie de St Laurent relatif aux travaux de restructuration du réseau des déchèteries de la CCRLCM portant ainsi le montant de 217 492,50 HT à 220 317,50 € HT	17/02/2026	17/02/2026
DEC_2026_019	Demande de subvention 20026 au Département de l'Aude ( 30 000€) pour le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique (25 000€) et l'action culturelle de juin 2026 (5 000€)	17/02/2026	17/02/2026
DEC_2026_020	Signature de la convention de partenariat avec MP2 Environnement pour le prélèvement d'objets de réemploi dans les déchèteries de Lézignan-Corbières Nord, Escales, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Fabrezan, de fixer le prix d'une collecte mensuelle à 25€ par site avec obligation de traçabilité des flux détournés (tonnages enlevés, valorisés)	17/02/2026	17/02/2026

**Entendu** le rapport du Président qui souligne que les décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Communautaire doivent être communiquées à l'assemblée délibérante ;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

*Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,*

**PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu des délibérations n°55/2020 du 15 juillet 2020, n°136/2020 du 14 octobre 2020, n°90/2021 du 23 juin 2021 et 123/2021 du 15 septembre 2021.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Secrétaire de séance,**



**Gérard BARTHEZ,**

**Le Président,**



**André HERNANDEZ**